

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

**PRESENTS :** Mme BOISSIER Gisèle ; Mme TIXIER Monique ; M. HUGUET Bruno ; M. COMBE Jean-Pierre ; M. MALOT Hervé ; M. PEINY Alain.

**ABSENTS EXCUSES :** M. GOUYARD Gilles qui a donné procuration à M. PEINY Alain ; M. FRANCES Christian qui a donné procuration à Mme BOISSIER Gisèle ; Mme GOMES Sandra qui a donné procuration à M. Jean-Pierre COMBE ; Mme THIVAT-CLUZEL Emilie qui a donné procuration à Mme TIXIER Monique.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 14 juin 2017 à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### DESIGNATION DES DELEGUES SENATORIAUX

Madame le Maire explique à l'assemblée que le 30 juin 2017 est la date impérative imposée par la Préfecture pour désigner les délégués sénatoriaux parmi les membres du Conseil municipal.

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2017. La Commune de Montpensier doit désigner 1 délégué titulaire et 3 suppléants.

Madame Gisèle BOISSIER, Maire, fait acte de candidature pour être délégué titulaire. Monsieur Gilles GOUYARD, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Christian FRANCES, 2<sup>e</sup> adjoint, Madame Monique TIXIER, 3<sup>e</sup> adjoint, font acte de candidature pour être délégués suppléants. Madame le Maire précise qu'un conseiller municipal absent et qui a donné procuration peut tout à fait faire acte de candidature.

Il est procédé au vote. Le bureau est composé de la façon suivante :

- Présidente : BOISSIER Gisèle
- Assesseurs : PEINY Alain – HUGUET Bruno – COMBE Jean-Pierre MALOT Hervé
- Secrétaire : TIXIER Monique

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 10

Sont élus :

- Délégué titulaire : BOISSIER Gisèle
- Délégué suppléant n° 1 : FRANCES Christian
- Délégué suppléant n° 2 : GOUYARD Gilles
- Délégué suppléant n° 3 : TIXIER Monique

Les délégués suppléants doivent à égalité du nombre de voix obtenues être classés par date de naissance, du plus âgé au plus jeune.

Un procès-verbal est établi et doit parvenir avant 22 h 00 à la gendarmerie de Riom.

### DECISION MODIFICATIVE N° 2

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de voter une décision modificative car les crédits inscrits au compte 66111 remboursement des intérêts des emprunts sont insuffisants à hauteur de 381,50 € et ceux prévus au compte 1641 remboursement du capital des emprunts sont insuffisants à hauteur de 0,90 €. En effet, pour le remboursement des intérêts, l'emprunt contracté en 2004 pour les travaux de réfection de la salle polyvalente a été oublié. En ce qui concerne le compte 1641, les crédits ont été prévus avec une erreur dans l'arrondi.

Elle propose de voter le virement de crédits suivant :

- compte 60622	carburant	- 382,00 €
- compte 66111	remboursement des intérêts des emprunts	+ 382,00 €
- compte 2315	immobilisations en cours - installations techniques	- 1,00 €
- compte 1641	remboursement du capital des emprunts	+ 1,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte la décision modificative n°2.

## REFECTION DE LA SALLE POLYVALENTE : AVENANTS AU MARCHE

Madame le Maire explique à l'assemblée que dans le but d'harmoniser le hall d'entrée de la salle polyvalente, il est souhaitable de faire des travaux de rénovation sur la partie existante. Trois entreprises du marché sont concernées. Il s'agit des entreprises CHARTRON (lot plâtrerie, peinture), TAUVERON (lot électricité), GPF (lot plomberie sanitaires). Ce même jour, à 19 h 00, se sont réunis les membres de la commission d'appel d'offre pour émettre un avis sur ces avenants. La commission a donné un avis favorable.

Lot	Entreprise qui a déposé une offre	Montant H.T. du marché	Montant H.T. de l'avenant	Montant H.T. définitif du marché
6 – plâtrerie-peinture	CHARTRON	13.277,12 €	1.557,49 €	14.834,61 €
8 – sanitaires - ventilation	GPF	2.235,27 €	829,63 €	3.064,90 €
9 - électricité	TAUVERON	3.214,50 €	216,00 €	3.430,50 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de la commission d'appel d'offres, afin que soient réalisés les travaux.

## AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE TERRITORIALE

Madame le Maire expose à l'assemblée que les services de l'Etat (en l'occurrence la Direction Départementale des Territoires à Riom) n'instruiront plus le droit des sols à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil départemental a donc créé une agence départementale d'ingénierie territoriale. Il existe d'autres possibilités : soit confier la mission à un Cabinet d'Etudes spécialisé ou se rapprocher de services existants dans d'autres communautés de communes ou à Clermont Métropole.

La discussion a eu lieu lors de la réunion de la conférence des maires de la CCPL (Communauté de Communes Plaine Limagne) et les membres ont pensé qu'il serait judicieux que les 25 communes de la CCPL adhèrent à l'agence départementale ce qui a été adopté, sachant qu'il s'agit bien d'une adhésion communale et que les permis de construire seront examinés et visés par le Maire.

Une délibération doit être prise pour se positionner vis-à-vis du Conseil départemental. Elle interviendra en fin d'année pour une adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le coût pour la commune sera approximativement de 4 € par habitant soit environ 2 000 € par an. A cela, il faudra rajouter pour un permis de construire de 180 € à 200 € et pour un certificat d'urbanisme 50 €. A titre d'exemple, pour l'année 2016, 11 permis de construire et 14 certificats d'urbanisme ont été demandés, ce qui représente un coût potentiel pour la commune de 2 900 € auxquels s'ajoutent 2 000 € de frais d'adhésion.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1 – Rythmes scolaires

La réunion du Conseil d'école a eu lieu le jeudi 29 juin 2017. Il a été décidé à l'unanimité des membres présents représentant respectivement les enseignants, l'Education nationale, les parents d'élève et

la mairie, de conserver la semaine de 4,5 jours organisée en 9 demies-journées avec classe le mercredi matin (24 heures par semaine) et 3 heures de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) par semaine.

Deux enquêtes avaient été faites auprès des parents où le retour à la semaine de 4 jours arrivait largement en tête. Malgré cela et après une longue discussion, il paraît nécessaire de palier au problème de la non ouverture des Centres de Loisirs le mercredi matin, décision prise par le Conseil Communautaire du mardi 27 juin. C'est pourquoi, le Conseil d'Ecole a choisi de maintenir la semaine des 4 jours et demi avec des NAP trois fois par semaine de 13 h 30 à 14 h 30 le lundi, jeudi et vendredi.

Ce maintien de l'organisation de la semaine de 4, 5 jours ne change rien pour la Commune au niveau du personnel alors que si on avait demandé une dérogation pour passer à la semaine des quatre jours, il aurait fallu diminuer le temps de travail des agents qui à l'heure actuelle assurent l'animation des NAP.

## 2 – Dératisation

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'elle a reçu des plaintes d'un administré au sujet de la divagation de rats aux abords des habitations. Après renseignements pris auprès d'entreprises compétentes en la matière, il est envisagé de faire dératiser le secteur de la rue de la Dantonne. Le coût serait d'environ 350 €. Les textes de loi précisent bien que les privés doivent faire procéder également à la dératification.

## 3 – Travaux à la salle polyvalente

Les travaux avancent et la réception devrait avoir lieu le 11 juillet 2017, afin de permettre la réutilisation de la salle pour le 13 juillet, en cas de mauvais temps.

## 4 – Autres questions

Madame TIXIER Monique, 3<sup>e</sup> adjoint, fait un point sur le SIAD Riom Limagne (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile).